SARL ABIRA ALIMENTATION

79 RUE DE STRASBOURG
93200 SAINT-DENIS

Au Capital de 5 000, 00 €uros
R. C. S. Bobigny : 809 404 502

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an Deux Mille Vingt-Cinq et le 17 Avril à 15 Heures, les associés de la **SARL ABIRA ALIMENTATION Capital de 5 000,00 Euros,** s'est sont réunis au siège social de la société au **79 Rue de Strasbourg – 93200 Saint-Denis**, en Assemblée Générale Extraordinaire.

Etaient présents :

Monsieur KUGARUBAN Sivabalan----------50 Parts

Madame SATHIYASEELAN Ushananthini----------50 Parts

L'assemblée est présidée par **Monsieur KUGARUBAN Sivabalan**, gérant associé, il est constaté que les associés présents détiennent ensemble **100 Parts Sociales** soit la totalité du capital, en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre à ladite majorité les décisions tendant à modifier les statuts.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée:
Le texte des résolutions soumises à l'approbation des Associés.
Le président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. **Approbation des comptes des exercices clos le** 31/12/2024

2. **Quitus à la gérance**

3. **Affectation du résultat**

Il souligne par ailleurs, que la présence de tous les Associés couvre l'irrégularité existante du fait de la non convocation par lettre recommandée avec accusé de réception.

La discussion est ouverte, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui étaient à l'ordre du jour :

RESOLUTIONS

1ère RESOLUTION :

L'assemblée des associés après avoir pris connaissance des rapports du Gérant et du Comptable de la société pour la période du **01/01/2024 au 31/12/2024**, et en avoir délibéré, la collectivité des associés approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés, a savoir:

Total du Bilan au 31/12/2024----------77 726 Euros
Total des Produits d'Exploitation----------543 895 Euros
Total des Charges d'Exploitation----------533 336 Euros
Résultat d'Exploitation----------10 559 (Bénéfice)
Résultat Net----------5 568 (Bénéfice)

Cette résolution est adoptée par tous les associés représentant la totalité du capital.

2ème RESOLUTION :

Comme conséquence des résolutions qui précédent, la collectivité des associés donne quitus de sa gestion à **Monsieur KUGARUBAN Sivabalan**, gérant, au titre de l'exercice sur les comptes duquel ils viennent se prononcer.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION :

Après en avoir délibéré, et sur proposition de la gérance, la collectivité des associés décide d'affecter le résultat de exercice clôt le **31/12/2024, soit 5 568 €uros de Bénéfice**, comme suit les **Reports à Nouveau.**

4ème RESOLUTION :

La collectivité des associés donne au Gérant les pouvoirs nécessaires à l'effet de dresser le procès verbal constatant toutes les résolutions adoptées, et d'effectuer les formalités de publicité prescrites par la loi.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

SARL ABIRA ALIMENTATION

79 RUE DE STRASBOURG
93200 SAINT DENIS

Au Capital de 5 000, 00 €uros
R. C. S. Bobigny : 809 404 502

Messieurs,

L'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 fait obligation de présenter à l'assemblée générale annuelle un rapport sur l'exécution des conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérant ou associés.

Je vous rappelle que la loi a prévu que l'assemblée statue sur ce rapport et que le gérant ou l'associé intéressé ne peut prendre part au vote et que ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

La loi dispose cependant que ces obligations ne s'imposent pas dés lors que les conventions portent sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

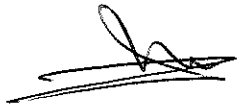
En application de ces dispositions, je vous informe des effets des conventions qui se sont conclues au cours de l'exercice du **01/01/2024 au 31/12/2024.**

Convention conclue entre avec le **SARL ABIRA ALIMENTATION** et **Monsieur KUGARUBAN Sivabalan** gérant associé de la société.

Monsieur KUGARUBAN Sivabalan, gérant associé, n'a perçu aucune somme au cours de l'exercice.

Fait à **Saint-Denis**
Le **17/04/2025**

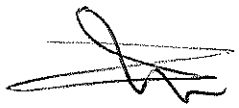
Mr KUGARUBAN Sivabalan



En foi de quoi, il a été rédigé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Président de séance, le Gérant et les Associés.

Fait à **Saint-Denis**
Le **17/04/2025**

Mr KUGARUBAN Sivabalan



Mme SATHIYASEELAN Ushananthini



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2024

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL ABIRA ALIMENTATION 79 RUE DE STRASBOURG 93200 SAINT-DENIS France	79 RUE DE STRASBOURG 93200 SAINT-DENIS
SIRET 80940450200019	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : COMMERCE D'ALIMENTATION GÉNÉRALE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %	10 557	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			

Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

© Sage

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	*Tél :*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 24022025 Lieu : SAINT-DENIS Qualité : GÉRANT Nom du signataire : M KUGARUBAN SIVABALAN

© Sage

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2024)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise SARL ABIRA ALIMENTATION — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 79 RUE DE STRASBOURG 93200 SAINT-DENIS

SIREN 809 404 502

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2024 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010	10 000	012	10 000
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	8 415	030	6 817	1 598
	Immobilisations financières * (1)	040	10 933	042	10 933
	Total I (5)	044	29 348	048	6 817	22 531
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	42 457	062	42 457
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) — Autres* (3)	072	1 662	074	1 662
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	11 077	086	11 077
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	55 196	098	55 196
	Total général (I + II)	110	84 544	112	6 817	77 726

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	5 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	500
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	40 635
	Résultat de l'exercice	136	8 568
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	54 702
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	12 010
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)	172	9 357
	Comptes courants d'associés	173	1 656
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	23 024
	Total général (I + II + III)	180	77 726

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d' un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SARL ABIRA ALIMENTATION — Néant ☐*

Exercice N clos le: 31/12/2024

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR: 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*			209		210	543 286
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	Services*		217		218	531
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée*					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	78
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	543 895

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	394 452
Variation de stock (marchandises)*				236	1 023
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier ..... - immobilier : .....)			242	61 013
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	3 784)	244	4 739
Rémunérations du personnel*				250	66 697
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	4 612
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)	254	800
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	533 336

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	10 559
Produits financiers	(III) 280		Charges financières	(V)	294	
Produits exceptionnels	(IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	407
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices*	(VII)				306	1 584
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	8 568

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2: 312 — 8 568 — 314

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles*					322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	1 584
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	405
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981		JEI (44 sexies A)	989		
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
ZFANG (44 quaterdecies)	345					
Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
Dont divers: Créanc report en arriere du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	352	10 557	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfices col.1 / Déficit col. 2	370	10 557	372

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B-SD
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise SARL ABIRA ALIMENTATION

Divers à réintégrer	Montant
PENALITES AMENDES	405

© Sage

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : SARL ABIRA ALIMENTATION — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400 : 10 000	402 :	404 :	406 : 10 000	
	Autres	410 :	412 :	414 :	416 :	
Immobilisations corporelles	Terrains	420 :	422 :	424 :	426 :	
	Constructions	430 :	432 :	434 :	436 :	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440 : 2 735	442 :	444 :	446 : 2 735	
	Installations générales agencements divers	450 :	452 :	454 :	456 :	
	Matériel de transport	460 : 1 950	462 :	464 :	466 : 1 950	
	Autres immobilisations corporelles	470 : 3 730	472 :	474 :	476 : 3 730	
Immobilisations financières		480 : 10 933	482 :	484 :	486 : 10 933	
TOTAL		490 : 29 348	492 :	494 :	496 : 29 348	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Fonds commercial		495 :	497 :	498 :	499 :
Autres immobilisations incorporelles		500 :	502 :	504 :	506 :
Immobilisations corporelles	Terrains	510 :	512 :	514 :	516 :
	Constructions	520 :	522 :	524 :	526 :
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530 : 2 735	532 :	534 :	536 : 2 735
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540 :	542 :	544 :	546 :
	Matériel de transport	550 : 1 950	552 :	554 :	556 : 1 950
	Autres immobilisations corporelles	560 : 1 332	562 : 800	564 :	566 : 2 132
TOTAL		570 : 6 017	572 : 800	574 :	576 : 6 817

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19% ⑥	Long terme : 15% ou 12,8% ⑦	Long terme : 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578 :	580 :	582 :	584 :	586 :	581 :	587 :	589 :
Plus-values taxables à 19% (1)		579 :	Régularisations		590 :	583 :	594 :	595 :
TOTAL					596 :	585 :	597 :	599 :

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABIRA ALIMENTATION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

© Sage

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABIRA ALIMENTATION — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	543 817
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	543 817

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	78
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	78

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	408 853
Variation négative des stocks	145	1 023
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	17 993
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	28 619
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	456 488

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée : TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	87 408

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	87 408

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	543 817
Effectifs au sens de la CVAE *	023	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence : 024 du 01012024 160 au 31122024		
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

© Sage

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

N° 2033-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 SIREN 809 404 502

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABIRA ALIMENTATION

ADRESSE (voie) 79 RUE DE STRASBOURG

CODE POSTAL 93200 VILLE SAINT-DENIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique KUGARUBAN | Prénom(s) SIVABALAN | Nom marital | % de détention 50 | Nb de parts ou actions 50 | Naissance : Date 30101979 | N° Département 99 | Commune JAFFNA | Pays | Adresse : N° 29 | Voie RUE DE LA REPUBLIQUE | Code Postal 93350 | Commune LE BOURGET | Pays FR

Titre (2) MME | Nom patronymique SATHIYASEELAN | Prénom(s) USHANANTHINI | Nom marital | % de détention 50 | Nb de parts ou actions 50 | Naissance : Date 06121982 | N° Département 99 | Commune TRINCOMALEE | Pays | Adresse : N° 06 | Voie R I ET F JOLIOT CURIE | Code Postal 93120 | Commune LA COURNEUVE | Pays FR

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 SIREN 809 404 502

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL ABIRA ALIMENTATION

ADRESSE (voie) 79 RUE DE STRASBOURG

CODE POSTAL 93200 VILLE SAINT-DENIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.